Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 3 (1762)

Heft: 4

Artikel: Essais de l'étuve pour sécher les graines : faits par ordre supérieur à

Berne

Autor: Graffenried, de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382549

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

III.

ESSAIS DE L'ETUVE,

pour sécher les graines, faits par ordre Supérieur à BERNE.

PAR MR. DE GRAFFENRIED, SEIGNEUR DE CARROUGE.

Du grand Conseil, Seigneur Ballif à Wanguen, membre de la Société Oeconomique de Berne:

sous l'inspection duquel ces essais ont été éxécutés.

COMPTE

cisement a ésé de . . .

as ship it sous a vil

is terms on content

a ene livrée judge au centa da elle a été dell Ethice, un dechet de

grames deficitees . .

de 800 sacs d'épautre gruée de l'année 1763 étuvée en Eté 1762.

	200 1/04
1762. du 16. Fév. 20 16. Août	Reçues & Livrances en graines. facs.qrons.1. facs.qrons.4.
an io. Hour	Divers meûniers ont li-
	vré au magazin, le qron. à 13, bz. pesant
	au moins 19. 3. th. 1 fur quoi il ya à déduire 800
1.2.3 Avril	Petite épautre en bourre fortie par le crible rond 11,3
	Plus il est sorti par le
	crible incliné - en grû 8,,
	10 3 1 3 N 3 7 dit 1. 7 2 3 2 - 11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	Il est forti par ce cribla- ge 4 sacs de poussière
	qu'on ne tire pas ici
	en dehors
	On a emploié de l'épau-
	tre non étuvée pour
	une épreuve
	La diminution totale fur
	le volume par le dessé-
	chement a été de 28,, 6
	déduisant 10 7 2
	dedunant 40 in 7 in 2
	Reste 759 " 4 " I
	Il y a dans la caisse en
	graines desséchées 756,, 1 -
	Il se trouve donc depuis
	le tems où cette épautre a été livrée jusqu'au tems où elle a été des-
	féchée, un déchet de 3,23,1

Reçues & Livrances en argent. Cron.bz.Cr. Cron.bz.Cr.

qui ont coûté d'achapt	- / - /	499	2	
Il en a éré vendu pour	2,12	profess payable	"mallan	
Vendu de même a 6 ½.	*		16,300	GRÍS
bz. le qron 2	424			
à 6. bz.	122	wine pro-		
				- 11
and the state of the state of the				
& dont on a tiré	21			
qui font à raison de 13. bz. le q ^{ron.}	2,,15	-	·	
distraisant	Triple Street	- 3	8,,20	C 100
Refte	menta paren	49	53 5	***
qui ont coûté la somme				
de	May trans provide	50	049,,2	.42
ou argent de Suisse L.			624,1	
A quoi ajoûtant pour frais de desséchement				
Charbon	21,7	In no	time no	a 14,370
Journées de manœuvres	69 ,,		10 ye	
Autres faux frais	6,12		culan ha	un proper
IV. Part.	M			
	STATE VOLUME			

178 ESSAIS SUR L'ETUVE.

Par la Table précédente, il se trouve sur 800 sacs d'épautre gruée en 1761. & étuvée en 1762, une diminution de 3½, pour 100, dans le volume, & de 1½ pour 100 dans le poid. Les fraix de l'étuve vont environ à un Cr. par quarteron, ou à 9 déniers argent de France.

Le quarteron d'épautre gruée de 1761. qui se trouve actuellement dans la grande caisse du magazin public, entassée à la hauteur de 9. pieds, coûte présentement 13. bz. $3\frac{1}{2}$. Cr., 2. L. 1. s. 8. d. de France, & pése $19\frac{3}{4}$. livres moins une once.

Par les épreuves faites sur 100. th. d'épautre de 1761. non étuvée, & même poid & qualité d'épautre étuvée pendant 24. heures; la chaleur étant pendant les six dernières heures soutenue au 70. degré du thermomètre de M. de Reaumur; elles ont rendu,

	Epautre étuvée	non étuvée.
poid	tb. 100 onc.	tb. 100 onc.
avec eau	4	2. 92.
en farine	81. 13.	81. 41.
en fon	20. 2.	18. 12.
en pâte	125	119. 8.
en pain	102. 142.	100. 15.
Les falair	es du meûnier & l	oulanger ont été

Les falaires du meunier & boulanger ont été payés en argent (*).

IV. ANA-

^(*) En attendant que nous puissions offrir au public un mémoire détaillé sur les opérations de l'étuve, & accompagné des plans; nous avons crû faire plaisir à ce public, en mettant sous ses yeux, des expériences, d'après lesquelles il peut juger la question, sur l'avantage ou désavantage de cette méthode.